

4. August 1954

A Monsieur le Bourgmestre  
de la Ville de  
Dudelange.

6395-ST/W1-Ig 545

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente j'ai l'honneur de vous faire parvenir, en double exemplaire, l'information No. 008 168, photocopiée de l'Administration Centrale de la Milice de l'U.R.S.S., concernant le décès de notre compatriote GAASCH Paul Charles, né le 22.7.25 à Dudelange, en captivité de l'U.R.S.S.

Est également jointe, en double exemplaire, la traduction en langue française de l'information de décès ci-dessus.

Je vous prie de bien vouloir, avec tous les ménagements possibles, informer la famille GAASCH Charles, demeurant à Dudelange, 11 rue du parc, de cette douloureuse nouvelle, lui remettre un exemplaire de l'information et de la traduction, ainsi que d'exprimer à la famille les sincères condoléances des Autorités luxembourgeoises.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de *mes* sentiments très distingués.

Le Commissaire ff. au Rapatriement,

Annexes

Copie au Comité de l'Association des Parents des Déportés Militaires Luxembourgeois, pour information. Ci-joint copie de l'information de décès de GAASCH P.Ch.

Le Commissaire ff. au Rapatriement,

C O P I E

UNION DES REPUBLIQUES SOVIETIQUES SOCIALISTES

-----  
Administration Centrale de la Milice  
-----

Archives des actes de l'état-civil  
-----

Information No. 008168

- Concernant le décès
- dans le registre des actes de l'année 1945
- le 6e jour du mois d'avril
- dudit citoyen GASCH Paul Charles
- qu'il est décédé en l'an 1945, le 6e jour du mois  
d'avril
- de tuberculose pulmonaire.

Le (?) mai 1954.

(la date n'est pas lisible)

Le préposé des archives SAGC  
(signature illisible)

Timbre de l'Administration

Le chargé des affaires  
(signature illisible)

5 août 1954

Madame Vve Michel DELAGE,  
14, Cité Bonne Espérance,  
Differdange.

6397-ST/W1-Lg 328

Madame,

Notre Légation à Moscou vient de transmettre la réponse ci-après, concernant les recherches faites sur votre fils DELAGE Jean, savoir:

"Les organes soviétiques compétents ne disposent pas de données concernant le ressortissant luxembourgeois DELAGE Jean."

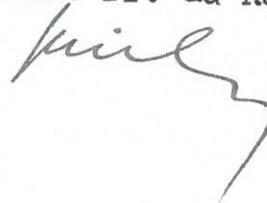
Nous avons également introduit une demande de recherches de votre fils auprès de la Croix-Rouge Soviétique et nous ne manquerons pas de vous en faire connaître le résultat dès que nous l'aurons appris.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Le Commissaire ff. au Rapatriement,

Copie au Comité de l'Association des Parents des Déportés Militaires Luxembourgeois pour information.

Le Commissaire ff. au Rapatriement



5 août 1954

Madame C. REINERT-SCHWACHTGEN,

30, rue Ketten,

Luxembourg - Limpertsberg

6454-ST/W1-Ig 1605

Madame,

Notre Légation à Moscou vient de transmettre la réponse ci-après concernant les recherches faits sur votre fils REINERT Armand, savoir:

"Les organes soviétiques compétents ne disposent pas de données concernant le ressortissant luxembourgeoise REINERT Armand."

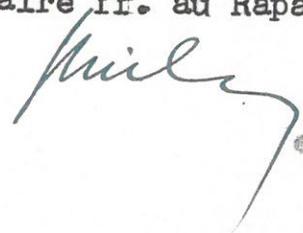
D'un autre côté, la demande de recherche de votre fils, introduite également par la Croix-Rouge Luxembourgeoise auprès de la Croix-Rouge Soviétique, est restée sans réponse à ce jour. Mais nous ne manquerons pas de vous faire connaître cette réponse dès qu'elle nous sera parvenue.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Commissaire ff. au Rapatriement,

Copie au Comité de l'Association des Parents des Déportés Militaires Luxembourgeois, pour information.

Le Commissaire ff. au Rapatriement,



14 août 1954

Monsieur Jean-Pierre KLEIN,  
employé des chemins de fer e.r.,

L u x e m b o u r g .  
119, Mühlenweg,

6672-ST/W1-Lg 1071

Monsieur,

Par la présente, j'ai le très grand regret de vous remettre une déclaration du 18.7.1954, faite par le rapatrié allemand Max ANTELMANN, demeurant à Celle, Gehrken-gasse 23, et par laquelle ce dernier atteste sous la foi du serment que votre fils Léon KLEIN est tombé au front à Bobruisk le 28/29.6.1944.

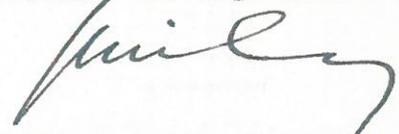
En vous faisant part de cette très douloureuse nouvelle, j'ai à coeur de vous exprimer les vives condoléances des Autorités Luxembourgeoises pour la perte irréparable que vous subissez en la personne de votre bien-aimé fils.

Le Commissariat au Rapatriement a demandé à l'Autorité compétente l'établissement et l'expédition d'un acte de décès officiel de votre regretté fils Léon ~~KLEIN~~.

J'aurai soin de vous en faire remettre un exemplaire dès que le Commissariat au Rapatriement l'aura reçu.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments compatissants et dévoués,

Le Commissaire au Rapatriement,



Transmis en copie au Comité de l'Association des Parents des Déportés Militaires Luxembourgeois, avec l'information que la communication ci-dessus a été faite à Monsieur J.P. KLEIN personnellement.

Le Commissaire au Rapatriement,

